

## POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

Volume 3.

MONTREAL, VENDREDI 14 JUIN 1850.

No. 78.

### Histoire des sociétés secrètes et du parti républicain, de 1830 à 1848.

PAR LUCIEN DE LA HODDE.

Le fond de ce livre est des plus sérieux, l'histoire y est suivie pas-à-pas avec une exactitude que les gens compétents déclarent rigoureuse. Tout le livre est écrit avec hardiesse et netteté. Le rôle fort excentrique de l'auteur dans les événements qu'il raconte, lui a donné sur les hommes et sur les choses un droit d'appréciation dont il use largement. Une foule de faits importants de la période de Juillet trouvent dans les circonstances actuelles une analogie frappante que l'auteur démontre clairement. La place nous manque pour les signaler. Nous nous contenterons de rapporter quelques passages de certains récits inconnus qui feront voir la démagogie sans son vrai jour.

En 1812, l'après ce que rapporte l'auteur, une conspiration fut tramée à Lyon; les moyens d'exécution sont résumés dans les quelques lignes suivantes: "Aux fêtes de Juillet, pendant que les autorités seraient à la cathédrale pour entendre la messe commémorative des victimes, prendre tous les forts par un coup de main; de celui de Fourvière, amener aussitôt deux canons chargés de mitraille sur un plateau découvrant le portail de l'église; attendre la fin de l'office, et au moment de la sortie des autorités, mettre le feu aux canons et hacher en pièces tous les chefs civils et militaires. Cette bouche à feu devait servir de signal à l'insurrection."

Un épouvantable drame, dont le principal acteur fut Joseph Mazzini, cette homme que les derniers événements de Rome ont marqué d'un cachet sinistre, est raconté ainsi:

"Quatre réfugiés, MM. Emiliani, Scriccetti, Lazzoreschi et Audriani, qui voulaient bien combattre les tyrans de l'Italie, n'acceptaient pas les doctrines sanguinaires de la société mazzinienne, et s'en étaient expliqués ouvertement; ce fut un crime de haute trahison dont la connaissance fut portée aux assises secrètes. M. Mazzini vint de Genève, expés pour présider au jugement, qui eut lieu à Marseille, dans des formes arrêtées par les statuts. Un nommé La Cécilia était secrétaire, plusieurs chefs siégeaient comme membres du sombre tribunal. Les franc-juges se réunirent la nuit dans la maison de l'un d'eux, constituaient gravement leur cour de justice souveraine, et procédaient sur pièce, sans accusés et sans défenseurs, à l'examen de la cause. Il en résultait l'inculpation contre les prévenus: 1° D'avoir propagé des écrits contre la société; 2° d'être partisans de l'infâme gouvernement papal; 3° de chercher à paralyser les projets de l'association en faveur de la cause sacrée de la liberté."

Les preuves, résultant de plusieurs témoignages écrits, furent produites; on les discutait, et en l'absence des contradictoires, on tomba promptement d'accord sur leur énormité. En conséquence, le tribunal, faisant application des statuts, condamna MM. Emiliani et Scriccetti à la peine de mort. Quant à Lazzoreschi et Audriani, les charges contre eux étant moins fortes, l'arrêt ne les condamnant qu'à être frappés à coups de verges, "sauf à subir, à leur retour dans leur patrie, un

nouveau jugement qui les envoie aux galères *ad vitam*, comme traîtres et brigands insignes."

"Avaient signé: Mazzini, président, et La Cécilia, secrétaire. Copie de ce jugement fut saisie et existe. Les condamnés étant domiciliés à Rhodéz, la pièce portait comme chapitre additionnel: "Le président de Rhodéz fera choix de quatre exécuteurs de la présente sentence, qui en demeureront chargés dans le délai de quinze jours; ce lui qui s'y refuserait encourrait la peine de mort *ipso facto*."

"Peu de jours après le jugement, Emiliani passant par les rues de Rhodéz, est attaqué par six de ses compatriotes, qui lui portent des coups de poignards et se sautent; la victime parvient à échapper à la mort, et les assassins sont arrêtés. On instruit l'affaire, qui ne tarde pas à se dénouer devant la Cour d'assises. Les exécuteurs de l'œuvre de Mazzini sont condamnés à cinq ans de réclusion."

"M. Emiliani, tout acaladif encore, avait assisté au procès accompagné de sa femme, qui l'entourait des soins réclamés par son état. En sortant, il était fatigué et il entra dans un café avec sa compagne; son ami, M. Lazzoreschi, était avec eux. A peine assis, un nommé Gavioli parut, va à M. Emiliani, et sans prononcer une parole, lui plonge son poignard dans la poitrine; d'un second coup il renverse M. Lazzoreschi; puis, comme Mme Emiliani se précipite au secours de son mari, il la renverse à son tour en la frappant deux fois de son couteau; alors il prend la fuite, et n'est saisi qu'avec peine par des jeunes gens à qui il oppose une résistance désespérée."

L'effroi du terrible tribunal était si grand que, deux jours après, aux funérailles des victimes, pas un seul Italien n'osa s'y montrer."

"L'assassin, jugé et condamné, porta la peine de son crime. Quant à M. Mazzini, rentré en Suisse, comme le tigre rentre dans sa caverne après une scène de carnage, il se remit froidement à son œuvre de destruction sociale."

### Assemblée Législative.

#### PROCÉDÉS ET DÉLIBÉRATIONS.

Suite.

Mardi, 28 mai 1850.  
24 heures, P. M.

A l'heure fixée, M. l'Orateur et la chambre se rendent auprès de Son Excellence, avec l'Adresse; étant de retour.

M. l'Orateur fait rapport de la réponse de Son Excellence ainsi conçue:

"Messieurs de l'Assemblée Législative, Je vous remercie sincèrement de cette loyale Adresse, et je compte avec une entière confiance, sur votre sagesse et votre prudence, à m'aider dans l'adoption de toutes les mesures qui tendront à l'avancement de la prospérité de la province, au développement de ses ressources, et au raffermissement de son crédit."

Quatre-vingt-sept pétitions sont présentées et mises sur la table.

Pétitions reçues et lues:  
De J. Johnston, et autres, habitants, de la Province du Canada, demandant qu'il soit

passé un acte pour autoriser les créanciers qui ont ou qui pourront avoir ci-après des réclamations contre des personnes remplissant des charges publiques ou qui reçoivent des pensions de la couronne, à saisir les salaires ou pensions d'icelles personnes en satisfaction de leurs dettes.

Du Rév. C. Aubry et autres, de la paroisse de St. Joseph de la Rivière des Prairies, demandant la révocation de l'acte des municipalités maintenant en force, et le rétablissement de l'acte des municipalités de paroisses.

De Amable Simard et autres, de la paroisse de St. Joseph de la Rivière des Prairies, demandant qu'il soit adopté certaines mesures pour supprimer l'intempérance.

De V. S. Fontaine, écuyer, et autres, de la paroisse de la Pointe-aux-Trembles district de Montréal, demandant qu'il soit adopté certaines mesures pour réprimer l'intempérance.

De George Hyde, maire, et autres, pour la municipalité du township de Plympton, demandant que les terres des rectoreries et les réserves du clergé soient vendues, et que le produit en soit employé aux fins de l'éducation générale.

De Thomas Edison, et autres, du township de Bytown, demandant qu'il soit passé un acte pour unir le dit township au comté d'Oxford, et que toute demande à ce contraire soit rejetée.

Du Rév. Joseph Asselin, et autres, de la paroisse de l'Ange-Gardien, comté de Montmorency, demandant qu'il soit adopté certaines mesures pour supprimer l'intempérance.

Du Rév. F. Bonn, de la paroisse de St. Scholastique, demandant qu'il lui soit donné ou prêtée une certaine somme d'argent, pour le mettre en état d'achever la maison d'école en construction dans le village de St. André.

Du Rév. A. Groulx, et autres, de la paroisse de St. Benoît et St. Placide, comté des Deux Montagnes, demandant qu'il soit adopté certaines mesures pour supprimer l'intempérance.

Du Rév. T. A. Young, et autres, ministres, marguilliers, et autres membres de l'église d'Angleterre de St. Martin et autres paroisses, dans le comté de Terrebonne, demandant que l'allocation annuelle de "Bishop's Collège" soit augmentée, de manière à mettre le dit collège sur un pied analogue à celui des institutions de même nature dans la province.

Du très Rév. Evêque Catholique romain de Montréal, et autres, de la corporation du collège Chamby, demandant l'allocation ordinaire en faveur du dit collège, et aussi une somme additionnelle pour établir une ferme-modèle attachée au dit collège.

Du Rév. S. M. Brassard, et autres, de la paroisse de Longueuil, demandant que la 10<sup>e</sup> clause de l'acte 4 Vic. chap. 16, établissant la commission des chemins à barrières de Chamby et Longueuil, soit amendée de manière à exempter les ministres du culte du paiement des péages sous certaines circonstances.

Du Rév. S. M. Brassard et autres, de la paroisse de Longueuil, comté de Chamby, demandant qu'il soit adopté certaines mesures pour supprimer l'intempérance.

De la corporation des Cleres de St. Viateur, demandant une certaine allocation.

De James Keeler, du township de Edwards-

burg, comté de Grenville, de mandant qu'il soit passé un acte pour confirmer certaines lignes dans le dit township, tirées par certains commissaires nommés à cette fin.

De J. P. Déry, et autres, de la paroisse de St. Raymond, comté de Portneuf, demandant que l'on établisse un taux fixe de concession des terres seigneuriales et que l'on abolisse les droits de retrait, et de lods et ventes avec indemnité aux seigneurs.

Des ministres, doyens et syndics de l'église St. André, Québec, demandant une allocation en faveur de l'école attachée à la dite église.

De B. H. Ives et autres, du district de St-François, demandant une allocation pour ouvrir un chemin depuis la décharge du lac Memphrémagog jusqu'à Sherbrooke.

Des ministres et membres de l'église d'Angleterre de Buckingham, comté des Outaouais, demandant que l'allocation annuelle de Bishop's Collège soit augmentée de manière à mettre le dit collège sur un pied analogue à celui des institutions de même genre dans la province.

Du Rév. John Johnston, ministres, et autres marguilliers et membres de l'église d'Angleterre, à Hull et Aylmer, Bas-Canada, demandant que l'allocation annuelle de Bishop's Collège soit augmentée de manière à mettre le dit collège sur un pied analogue à celui des institutions de même genre dans la province.

Du très Rév. Evêque de Bytown, demandant une allocation en faveur du collège de Bytown.

De la sœur E. Bonyère, et autres, religieuses de la communauté des révérendes sœurs de la charité de Bytown, demandant une allocation pour les mettre en état de soutenir l'hôpital consacré aux soins des malades et des orphelins, dans la dite ville.

De la municipalité du township de Whitechurch, demandant qu'il soit adopté des mesures pour révoquer l'acte impérial relatif aux réserves du clergé, et que les deniers qui en proviennent soient appropriés aux fins générales de l'éducation, et demandant aussi l'abolition des rectoreries.

De l'institut des artisans de Toronto, demandant certains amendements à leur acte d'incorporation.

De Samuel Pinnoch, et autres du township de Hillier et Ameliasburg, district du Prince Edward, demandant que certaines parties du dit township soient érigées en un nouveau township qui sera appelé "Ontario."

De William Anderson, et autres, du township d'Ameliasburg, comté du Prince Edward, demandant que la chambre d'intervention par au sujet d'une certaine ligne dans le dit township arpenté par Alexander Atkins, mais que toutes les décisions dans l'affaire soient laissées aux cours de justice.

Du conseil municipal du district de Talbot, demandant compensation en faveur de Freeman Rose, pour torts éprouvés par lui dans l'exercice de ses devoirs comme constable du dit district.

Du conseil municipal du comté de Norfolk, exposant que les townships de Watople et Raintam ayant été séparés du dit comté pour toutes les fins sauf les fins judiciaires, le dit comté est obligé de payer les dépenses qu'entraîne l'administration de la justice dans les dits townships, sans en recevoir l'équivalent, et demandant justice.

De David Bourque, et autres, de la paroisse de St. Norbert d'Arthabaska, district des Trois-Rivières, demandant la révocation ou l'amendement de l'acte des écoles élémentaires du Bas-Canada.

De Charles F. Pratt, et autres, de Charlesbourg et autres paroisses, comté de Québec, demandant qu'il soit passé un acte pour autoriser les commissaires des chemins à barrières de Québec, à continuer le chemin de Charlesbourg vers St. Pierre, jusqu'à sept milles.

De H. Le Mesurier, éer. et autres, marchands de la cité de Québec, demandant un acte d'incorporation pour les autoriser à construire un chemin de fer depuis la Pointe-Lévy, vis-à-vis Québec, jusqu'à la ligne frontière entre le Bas-Canada et la province du Nouveau Brunswick.

De Joseph Plante, et autres, pilotes pour et en bas du port de Québec, demandant que le projet d'acte pour incorporer les pilotes pour et en bas de Québec, ne soit accordé qu'à certaines conditions y mentionnées.

De George Hall, et autres, épiciers, commerçants et marchands en détail de la cité de Québec, demandant certains changements dans la loi relative à l'inspection des poids et mesures dans le district de Québec, dans le but de prévenir la fraude.

De Barthélemy Lachance, et autres, pilotes pour et en bas du port de Québec, demandant que le projet d'amendement à la 53<sup>e</sup> et 54<sup>e</sup> sections de l'acte passé dans la dernière session relativement à la maison de la Trinité à Québec ne soit point adopté.

De Jean Guérard, et autres, de la cité de Québec, demandant qu'il soit passé un acte pour incorporer les charpentiers de vaisseaux du district de Québec.

De la banque du Haut-Canada, demandant qu'il soit passé un acte pour prolonger le temps fixé pour payer l'augmentation du capital d'icelle.

De Antoine Charest, et autres, du comté de Chamby, demandant qu'il soit passé un certain acte pour abolir certains droits seigneuriaux, et pour changer et régler certains autres droits seigneuriaux y mentionnés.

Du conseil municipal des comtés réunis de Huron, Perth et Bruce, demandant qu'il soit passé un acte pour les autoriser à taxer les terres incultes dans les dits comtés.

Du conseil municipal des comtés réunis de Huron, Perth et Bruce, demandant que les salaires de tous les officiers de comté soient placés sous le contrôle des conseils de comté.

De John Day, et autres, de la paroisse de St. Sylvester, comté de Lotbinière, demandant la passation d'un acte pour indemniser les jurés qui assistent aux cours criminelles.

De Aimé Cinq-Mars, et autres, de Lotbinière et autres paroisses, demandant une diminution des droits ou taxes imposées au port de Montréal sur les petits vaisseaux qui naviguent sur le St. Laurent.

De Thomas Tracy, et autres, catholiques romains, de la section d'école no. 10, township de Kitley, demandant le rétablissement des écoles séparées et une distribution équitable des deniers d'écoles.

De W. M. Harty, et autres, du Bas-Canada, demandant un champ libre pour les différents systèmes médicaux sujets aux mêmes obligations.

De N. F. Belleau, et autres, de la cité et du district de Québec, demandant qu'il soit passé

### FEUILLETON.

#### MISSIONS DU NORD-OUEST.

EXTRAIT D'UNE LETTRE DU R. P. TACHÉ, MISSIONNAIRE OBLAT, A SA MÈRE.

L. J. C.  
ET  
M. J. St. Jean-Baptiste de l'Île à la Croix, 3 janvier 1850.

Suite et fin.

On descend la petite rivière Athabaska jusqu'à sa jonction avec la grande du même nom, c'est-à-dire environ quatre-vingts milles. Je vous ai déjà assez parlé de cette rivière et de la vallée au milieu de la quelle elle coule. Elle conserve pendant tout son cours, les caractères qui la distinguent, au portage de La Loche. Seulement, à quelque distance de sa source, des rochers escarpés apparaissent tout-à-coup et forment une chute et des cascades qui, à la vérité enrichissent le coup d'œil, mais multiplient les difficultés de la navigation. Dans un des portages, occasionnés par ces rapides, l'imagination, avide de représentations fantastiques, trouve pleinement à se satisfaire. Les murs qui bordent le sentier étroit ressemblent à ceux d'un édifice immense. Des rochers presque nus, en forme de voûte, ne se séparent à leur partie supérieure que pour former l'office proportionné du dôme de ce monument colossal. De distance en distance des débris de corniches régulières semblent dire le

genre d'architecture, qui a présidé à cette construction. Ça et là d'énormes troncs de colonnes publient hautement que la main implacable du temps, démit facilement les ouvrages des hommes malgré la solidité apparente qu'ils semblent avoir. Partout des pistes d'Ours et autres bêtes fauves, qui ont été flairer, à l'embarcadere de toutes les corniches, rappellent aux voyageurs l'accomplissement des prophéties, faites contre les cités orgueilleuses de la civilisation ancienne.

Ce qui me frappa le plus, en entrant dans la grande rivière Athabaska, est précisément ce qui m'avait étonné davantage, en remontant la Saskatchewan je veux parler de son eau bourbeuse, malgré la rapidité du courant. Cette circonstance est indubitablement due à la nature de certaines couches de terre, au milieu desquelles est le lit de la rivière. Ce qui le prouve c'est qu'à mon retour, ayant eu baissé beaucoup, je la trouvais si non limpide, du moins beaucoup moins sale qu'un mois avant. La quantité de terre, que traîne avec elle cette eau, se dépose ça et là et forme ainsi un grand nombre d'îlots et de batteries, qui en une multitude d'endroits, obstruent presque complètement son cours; à tel point, que cette rivière, qui est aussi large que celle de Chamby, est à peine navigable pour des berges. Ceci n'est vrai que dans la saison ornière, parcequ'à la crue des eaux elle devient un torrent incontrôlé, qui déborde sur les rives, partout où celles-ci n'offrent point une digue élevée à son empiètement. La grande ri-

vière Athabaska porte aussi le nom de rivière à la Biche parce qu'autrefois surtout de nombreux troupeaux de Cerfs se plaisaient auprès de cette rivière. Ce mot Biche vous surprend peut-être, c'est que dans ce pays-ci, on désigne assez souvent les animaux les plus utiles, par le nom de la femelle. Dites, par exemple, un Cerf et on ne vous comprendra pas, tandis que le mot Biche est entendu de tous. On dit aussi: La Vache, en parlant des troupeaux de Buffle. C'est là ce me semble une locution de nature à faire plaisir aux dames. Je suis même persuadé que si elles étaient chargées de la rédaction d'un dictionnaire, elles voudraient mettre le nom de la femme partout où l'on trouve celui de l'homme.

Les bords de la rivière à la Biche virent le premier établissement des blancs, dans ce coin reculé du monde. Dans l'automne de 1778 (1) un M. Pond, américain de naissance et membre de la compagnie du Nord-Ouest, vint inviter ici les Sauvages, à faire avec lui l'échange de leurs pelletteries. Ce premier fort était bâti à environ quarante milles de l'embranchure de la rivière. Franchissons vite cet espace pour aller saluer le grand lac, dans lequel elle se décharge. Mais qu'aperçois-je tout-à-coup, sont-ce les flots écumeux qui viennent expirer plaintifs sur la rive. Ne dirait-on pas, à la distance où nous sommes, des

(1) Cette date me rappelle une erreur involontaire, qui s'est glissée dans les notes que vous m'adressées sur l'Île à la Croix. Cet établissement n'est pas postérieur à 1780, mais remonte à l'été de 1777.

banes de neige ou de glace luttant encore avec les premiers rayons du soleil de juin, mais nous voici ronds, contempsons à l'aise. Voici l'accomplissement de la promesse, que je vous ai faite, à notre départ. N'est-ce pas que cette multitude d'Oies blancs et Sauvages semblent égarer en nombre les grains de sable du riva-ge. Examinons-les prendre leurs joyeux ébats sur la plage. Le nombre en est si grand, que des centaines quittent leurs escadrons, sans paraître les affaiblir et viennent, au dessus de nos têtes, exécuter leurs joyeux évolutions. Telle une armée immense, dans les rangs de laquelle se promène la mitraille meurtrière, la multitude des victimes que la mort moisonne, ne l'épaise point, toujours ses rangs se resserrent et de nouveaux combattants semblent en-ferme de la poussière, qu'ont foulée leurs glorieux dévanciers.

A l'embranchure de la grande rivière Athabaska et dans tous les environs on trouve une quantité prodigieuse de ces gibiers. Tous les ans, au printemps et à l'automne, ils viennent y passer un mois, pour se préparer aux deux grandes migrations, qu'ils doivent accomplir. Pendant ces deux mois, les Sauvages vivent presqu'exclusivement à leurs dépens, sans qu'on puisse remarquer de diminution, sans que la guerre acharnée, qu'on leur fait, puisse les décider à désertir des lieux, qui, sans aucun doute, leur offre une nourriture aussi abondante que profitable. Tous les membres de cette grande famille voyageuse ne sont, à leur arrivée rien moins que gras, mais huit jours leur suffisent, pour prendre un degré

d'embonpoint qui fait de leur chair une nourriture succulente.

Bien des fois, à l'Île à la Croix, j'ai eu occasion d'admirer combien féconde a été la parole du créateur des habitants du Fonds, leur disant: "Croissez et multipliez-vous et remplissez les eaux de la mer." A Athabaska les habitants de l'air provient combien ils ont été dociles, eux aussi, aux ordres de leur auteur. Pourquoi faut-il par un renversement inexplicable, que le roi de la création soit le seul à ne point prêter une oreille attentive, à la grande voix du législateur suprême.

On entre ensuite dans le Lac Athabaska, appelé aussi le Lac des Monts (Lake of the Hills) parce que ses bords ne sont qu'une suite de rochers énormes. Le Lac Athabaska a je crois près de quatre-vingts lieues de long; sa largeur, quoique considérable, n'est point proportionnelle à sa longueur. Ce lac nourrit aussi une quantité prodigieuse de poissons, mais en certains endroits seulement. Le fort actuel est situé sur le bord Nord vers le 58° 50' de latitude et le 111° de long à environ neuf milles de l'embranchure de la rivière. Le cours de cette dernière est sensible à travers cette partie du lac; au delà du fort, elle prend le nom de rivière aux Esclaves. Nous voici au terme de notre voyage. En attendant la neige, sur laquelle nous devons retourner, délassons-nous de la fatigue inséparable d'un long route.

J'ai visité deux fois Athabaska; j'aurais beaucoup de choses à vous dire sur les Sauvages de ce poste, et je vous promets à cet égard un